

# Fiche de données de sécurité

page: 1/18

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.02.2018

Version: 11.0

Produit: **Clameur**

(ID Nr. 30280085/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 12.02.2018

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

## Clameur

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, insecticide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

| En vigueur en France.  
Acute Tox. 4 (par voie orale)  
STOT SE 3  
STOT RE 2  
Aquatic Acute 1  
Aquatic Chronic 1

H302, H335, H373, H400, H410, EUH401

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

P260	Ne pas respirer les poussières.
P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence (Intervention):

P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.02.2018

Version: 11.0

Produit: **Clameur**

(ID Nr. 30280085/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 12.02.2018

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

Peut entraîner une paresthésie.  $\alpha$ -cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage:  $\alpha$ -cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, insecticide, granulés dispersibles dans l'eau

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

$\alpha$ -cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.02.2018

Version: 11.0

Produit: **Clameur**

(ID Nr. 30280085/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 12.02.2018

Teneur (W/W): 15 %  
 Numéro CAS: 67375-30-8  
 Numéro-CE: 257-842-9  
 Numéro INDEX: 607-422-00-X

Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)  
 Acute Tox. 3 (par voie orale)  
 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)  
 STOT RE 2  
 Aquatic Acute 1  
 Aquatic Chronic 1  
 Facteur M - aiguë: 10000  
 Facteur M - chronique: 1000  
 H332, H301, H373, H335, H400, H410

Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008

Aquatic Acute 1  
 Aquatic Chronic 1  
 Facteur M - aiguë: 10000  
 Facteur M - chronique: 1000

acide citrique

Teneur (W/W): < 25 %  
 Numéro CAS: 77-92-9  
 Numéro-CE: 201-069-1  
 Numéro d'enregistrement REACH:  
 01-2119457026-42

Eye Dam./Irrit. 1  
 H318

carbonate de potassium

Teneur (W/W): < 30 %  
 Numéro CAS: 584-08-7  
 Numéro-CE: 209-529-3

Skin Corr./Irrit. 2  
 Eye Dam./Irrit. 2  
 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)  
 H319, H315, H335

2-Pyrrolidinone, 1-éthényle-, homopolymère

Teneur (W/W): < 25 %  
 Numéro CAS: 9003-39-8

cellulose

Teneur (W/W): < 15 %  
 Numéro CAS: 9004-34-6  
 Numéro-CE: 232-674-9

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir rubrique 2) et/ou à la rubrique 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:  
poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:  
dioxyde de carbone

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre  
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Eviter la formation de poussières.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Eviter le dégagement de poussières. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Eviter la formation de poussières.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

9003-39-8: 2-Pyrrolidinone, 1-éthényl-, homopolymère

9004-34-6: cellulose

VME 10 mg/m<sup>3</sup> (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut

tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en rubrique 15.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	granulés	
Couleur:	blanc à crème	
Odeur:	inodore	
Seuil olfactif:	non applicable, odeur non perceptible.	
Valeur du pH:	env. 5 - 7 (eau, 1 %(m), 20 °C)	
Point de fusion:	Le produit n'a pas été testé.	
Point d'ébullition:	Le produit n'a pas été testé.	
Point d'éclair:	Non applicable, le produit est un solide.	
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	pas facilement inflammable	(Directive 92/69/CEE, A.10)
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Pression de vapeur:	non applicable	
densité de vapeur relative (air):	non applicable	
Solubilité dans l'eau:	dispersible	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Auto-inflammabilité:	température: 314 °C	(Méthode: Directive 92/69/CEE, A.16)
Décomposition thermique:	115 °C, 20 J/g, (DSC (OECD 113))	



205 °C, 140 J/g, (DSC (OECD 113))

455 °C, 20 J/g, (DSC (OECD 113))

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

Viscosité dynamique:

Non applicable, le produit est un solide.

Risque d'explosion:

aucune propriété explosive

Propriétés comburantes: non comburant

## 9.2. Autres informations

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation de transport ONU.

Densité apparente: env. 790 - 830 kg/m<sup>3</sup>

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 589 mg/kg

CL50 (par inhalation):

Non inhalable en raison des propriétés physico-chimiques du produit.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

*Données relatives à :  $\alpha$ -cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Données expérimentales/calculées:*

*CL50 rat (par inhalation): 2,29 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)*

*Test d'un mélange poussière-aérosol.*

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicitéEvaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

toxicité pour la reproductionEvaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développementEvaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :  $\alpha$ -cypermethrin (ISO); racemate comprising (R)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate*

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

*La substance peut causer des dommages spécifiques aux organes par suite d'expositions orales répétées. Lésion du système nerveux périphérique.*

Danger par aspiration

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,025 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, statique)

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) 0,33 µg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Plantes aquatique(s):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : α-cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Plantes aquatique(s):*

*CE50 (7 j) > 0,00139 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba (Ligne directrice 201 de l'OCDE)*

*NOEC (7 j) > 0,00139 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba (Ligne directrice OCDE 221, statique)*

*CE50 (72 h) > 0,027 mg/l (taux de croissance), Anabaena flos-aquae (Ligne directrice 201 de l'OCDE)*

*Données relatives à : α-cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Effets chroniques sur invertébrés aquat.:*

*NOEC (21 j) 0,00003 mg/l 0,03 µg/L, Daphnia magna (OPP 72-4 (Directive-EPA), semi-statique)*

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : α-cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)-α-cyano-3-phénoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

-----

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :  $\alpha$ -cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration: 155 - 910 (73 j), Cyprinus carpio (Ligne directrice 305 C de l'OCDE)*

-----

### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :  $\alpha$ -cyperméthrin (ISO); racémate comprenant (R)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1S, 3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxy late; (S)- $\alpha$ -cyano-3-phenoxybenzyl (1R, 3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

-----

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

### 12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### 12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.02.2018

Version: 11.0

Produit: **Clameur**

(ID Nr. 30280085/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 12.02.2018

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

RID

Numéro ONU	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

### Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU	UN3077
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.02.2018

Version: 11.0

Produit: **Clameur**

(ID Nr. 30280085/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 12.02.2018

Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

**Transport maritime****Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU: UN 3077  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE )

UN number: UN 3077  
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains ALPHA-CYPERMETHRIN)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHS  
 Groupe d'emballage: III  
 Dangers pour l'environnement: oui  
 Polluant marin: OUI

Transport hazard class(es): 9, EHS  
 Packing group: III  
 Environmental hazards: yes  
 Marine pollutant: YES

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Special precautions for user: None known

**Transport aérien****Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3077  
 Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE )

UN number: UN 3077  
 UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains ALPHA-CYPERMETHRIN)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHS

Transport hazard class(es): 9, EHS

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.02.2018

Version: 11.0

Produit: **Clameur**

(ID Nr. 30280085/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 12.02.2018

Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

#### 14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

#### Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510



Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Le port de gants est recommandé lors de l'utilisation de la préparation

Pour se protéger l'opérateur doit porter (recommandations BASF):

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur : - Gants en nitrile certifiés EN 374-3, réutilisables. - Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1 - Vêtement imperméable partiel (blouse à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à manches longues à porter par-dessus la combinaison de travail. - Des bottes - un masque de type A2P3 - il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou un écran facial (EN166).

Pendant l'application pour se protéger l'opérateur doit porter :

- Combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1 - Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 si intervention nécessaire à l'extérieur de la cabine.

SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 ou 20 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe 8.1 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas appliquer en présence d'abeilles.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Delai de rentrée : 6 heures

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubrique 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.02.2018

Version: 11.0

Produit: **Clameur**

(ID Nr. 30280085/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 12.02.2018

---

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H332	Nocif par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux .
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.